

D.I.U : PATHOLOGIE FOETALE ET PLACENTAIRE (FMC MG-SPE)

Equipe organisatrice

- Universités de Bordeaux, Clermont-Ferrand, Lyon, Paris V, VI, VII et Reims
- Coordonnateur local : Pr. D. GAILLARD

Objectifs

■ Former les médecins à cette spécialité sur l'ensemble du territoire, prendre en compte la diversité des spécialités impliquées dans la formation de ces spécialistes et répondre aux demandes d'examens foeto-pathologie qui seront induits par la création des centres pluridisciplinaires de diagnostic prénatal.

Durée et organisation

Deux ans. L'enseignement théorique dure 3 semaines (35 heures) par an et est réparti en modules ou demi-modules.

L'enseignement pratique comporte :

Des travaux pratiques avec présentation et étude de lames histologiques dans le cadre de chaque module, Des stages en laboratoire avec réalisation d'au moins 50 examens foeto-placentaires répartis sur 2 ans dans au moins deux laboratoires, pour ceux qui souhaitent une formation complète.

Le programme de l'enseignement comporte 2 parties :

■ la pathologie générale

Généralités : autopsies et examen des annexes foetales du placenta, éléments de pathologie générale, génétique générale et situation de conseils génétiques. Les annexes foetales. Syndromologie et dysmorphologie foetale : malformations, anomalies chromosomiques, médicaments et grossesse, anarsaques/hygroma, tumeurs congénitales.

■ la pathologie spécialisée

Développement normal et pathologie des différents appareils incluant imagerie foetale, éléments de physiologie pré-natale, possibilité thérapeutique, aspect génétique et facteurs environnementaux.

Conditions d'inscription

Sont admis à s'inscrire :

- les titulaires du diplôme français d'état de docteur en médecine et les titulaires du diplôme de médecin d'un pays étranger permettant d'exercer la médecine dans ce pays.
- les internes de médecine et de chirurgie, les D.I.S.
- les candidats ayant une autorisation d'inscription par dérogation aux conditions précitées.

Droits d'inscription hors droits universitaires :

305 euros en formation initiale

900 euros en formation continue

Evaluation des connaissances

Un examen théorique en fin de 2^{ème} année (2/3 de la note). Un mémoire sous la direction des responsables (1/3 de la note) soutenu en fin de 2^{ème} année.

Une attestation de stage pratique validé par les directeurs de stage.

Pour valider leur formation, les candidats doivent obtenir une note globale au moins égale à 15 sur 30 (sans note éliminatoire).

Il y a redoublement si la note globale est inférieure à 15 sur 30 où en cas de note éliminatoire.

Renseignements

Secrétariat du Professeur D. GAILLARD

tél. 03.26.78.85.84